

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU **jeudi 03 mars 2016**

date de la convocation : 23/02/2016

Membres : tous les membres sauf Messieurs JOLY Bruno ayant donné procuration

à M.FRIED, BERAL Jérôme et Mme Corinne MOUGEY ayant donné procuration à

Mme Nelly MOUREY, membres excusés.

1°) M.Le Maire rappelle que le conseil municipal a décidé d'engager une modification simplifiée du plan local d'urbanisme, pour procéder à des ajustements du règlement de la zone UY et 1 AUY, correspondant à la ZAC dite "extension de Technoland". Aucune observation n'a été portée au registre de remarques.

Aussi, le conseil avec 14 voix approuve cette modification simplifiée du PLU.

2°) Dans le cadre du Plan Climat Energie Territorial, PMA propose depuis avril 2010 à l'ensemble des communes de PMA et du SYGAM, un service de conseil en énergie partagé dont le principe est la mise à disposition d'un agent spécialisé (conseiller CEP). La convention actuelle régissant ce conseil arrive à échéance le 30/04/2016. Au vu des bilans largement positifs,

il semble intéressant de la prolonger de 3 années supplémentaires, soit jusqu'au 30/04/2019.

La participation financière est maintenue à 0.22 cts par habitant et par an. Avec un vote de 14 voix, le conseil décide la reconduction de l'adhésion à cette mission.

3°) Un fonds de soutien à l'investissement public local est proposé par l'ETAT.

M.le Maire expose la nécessité d'un renouvellement du parc d'éclairage public.

En effet, le parc actuel, vieillissant, comportant des disparités (lampes sodium

ou mercure, équipements anciens énergivores), il est proposé un remplacement complet en modules LED. Avec 13 voix pour et 1 abstention, le conseil approuve ce projet.

4°) Il convient de s'adapter aux évolutions techniques et réglementaires, en passant à la dématérialisation des documents, et en évoluant vers un logiciel nommé e-mannus

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU **jeudi 03 mars 2016**

Avec 14 voix, le conseil municipal décide d'allouer une enveloppes globale de 4 000.00€. Celle-ci permettra l'achat d'un ordinateur et d'un nouveau combiné "imprimante-scanner".

5°) M.le Maire expose deux demandes de subvention exceptionnelles. La première porte sur l'organisation d'un week-end régional de familles d'enfants atteints de maladies orphelines héréditaires, la deuxième pour le financement d'une classe découverte dans le Haut-Doubs.

Avec 14 voix pour, le conseil vote à chacun la somme de 200.00€

Vu pour être affiché le jeudi 14 avril 2016, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A ALLENJOIE, le jeudi 14 avril 2016

(Sceau de la mairie)



Le Maire.

(Signature)